

Martine Schoeppner
Représentante au Conseil National de l'Aide Juridique (CNAJ)

CONSEIL NATIONAL DE L'AIDE JURIDIQUE

La dernière réunion de l'année du CNAJ a eu lieu mercredi 13 décembre au Ministère de la justice.

L'ordre du jour a traité les points suivants :

- 1. Synthèse des auditions du CNAJ par les commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale et de la préparation de ces auditions lors de la commission permanente du CNAJ du 26 septembre 2017 ;

La première audition concernant la proposition de loi déposée par P. BAS sur l'évolution de la justice. Le CNAJ a attiré l'attention sur les questions posées par la consultation juridique préalables de l'avocat, l'aide juridictionnelle, la nécessité d'articuler les politiques publiques avec les politiques alternatives (examen des litiges)

La seconde audition à l'Assemblée nationale portait sur l'accès au droit sur les litiges inférieurs à 4000€ et le risque de supprimer l'aide pour ceux-ci.

La troisième audition portait sur la loi de finances

Le CNAJ sera auditionné en début d'année sur **les chantiers de la justice**, dont celui du numérique, des procédures civiles, des procédures pénales ou encore de l'exécution des peines. Des groupes de travail ont été formés sur les différents sujets.

Le volet numérique est particulièrement intéressant pour les Français de l'étranger et le CNAJ se réunira fin janvier pour étudier le décret concernant l'utilisation de l'application télé-recours pour, dans un premier temps, les recours administratifs.

- 2. Présentation du « prix de l'accès au droit » ;

Cela concerne les initiatives locales des CDAD

- 3. Présentation de l'étude de droit comparé relative aux systèmes d'aide juridique (étude réalisée par la Délégation aux affaires européennes et internationales) ;

Cette étude est particulièrement intéressante surtout pour celles et ceux d'entre vous qui vivent dans l'union européenne. Vous la trouverez en pièce jointe. Certains pourront sans doute compléter dans les détails pour leur pays de résidence. Je vous remercie de bien vouloir me communiquer vos remarques éventuelles sur ce thème.



Etude de droit comparé - Systèmes d'aide juridique septembre 2017.pdf

Enfin le flyer Accès au droit a été refait.

Vous trouverez des informations sur le site : <http://www.justice.fr/conna%C3%AEtre-vos-droits>

Comme vous le savez, les Français de l'étranger dépendent du CDAD de Paris.